

Objet : Grippe A/H1N1 – Vaccination des groupes prioritaires

Réseaux : tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, CPMS.

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné ;
- A Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs des Internats et Homes d' Accueil de l'enseignement organisé par la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Centres Psycho-Médico-Sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française;
- A Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs des internats autonomes de la Communauté française gérés par l'enseignement non obligatoire ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Etablissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux Membres du Service général de l'Inspection.

Autorités : AGERS
Signataire(s) : Jean-Pierre HUBIN
Gestionnaire : AGERS
Personne(s)-ressource(s) : Geoffroy Libertiaux, Attaché – geoffroy.libertiaux@cfwb.be – Tél : 02.690.80.59

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 4 – annexe : 0 p

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : Grippe - vaccination.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AGERS, Service de l'Administrateur général		Monsieur Jean-Pierre HUBIN
<u>Destinataire</u>	Fédérations de PO et Chefs d'établissement, CPMS		Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé
<u>Contact</u>	Monsieur Geoffroy Libertiaux	02.690.80.59	geoffroy.libertiaux@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Grippe A – Vaccination des groupes prioritaires		

Bruxelles, le 03/11/2009

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, l'évolution de la nouvelle variante de l'influenza A/H1N1 est suivie de près en Belgique depuis la fin avril, tout comme dans les autres pays européens d'ailleurs.

Il est apparu clairement que la nouvelle variante de l'influenza A/H1N1 peut être comparée, en termes de gravité, à la grippe saisonnière; à cette différence près cependant que sa transmissibilité est supérieure.

La situation n'est actuellement pas plus préoccupante pour l'individu qu'une épidémie de grippe saisonnière telle qu'on en rencontre chaque hiver. Le virus est peu agressif et les personnes sont rétablies dans les 8 jours. Cependant, le nombre de cas risque de devenir important ces prochaines semaines.

Etant donné que le virus A/H1N1 est nouveau, le vaccin contre la grippe saisonnière n'est pas efficace pour protéger contre la grippe pandémique A/H1N1, mais des vaccins visant à vous protéger contre la grippe pandémique seront bientôt disponibles.

La **vaccination** n'est aucunement obligatoire. Elle est cependant fortement recommandée aux groupes prioritaires. C'est le Commissariat Interministériel Influenza qui a déterminé, sur des bases scientifiques, les groupes cibles qui seront prioritairement destinataires de cette vaccination A/H1N1. Ces vaccins ne seront pas commercialisés ; ils seront mis à la disposition des médecins et seront spécifiquement destinés aux groupes prioritaires.

L'objet de la présente circulaire est de vous informer du fait que l'ensemble de votre personnel fait partie des groupes prioritaires pour la vaccination.

Le personnel des milieux d'accueil de la petite enfance, de l'enseignement maternel, primaire et secondaire fait en effet partie des groupes prioritaires pour la vaccination contre le virus pandémique A/H1N1. L'objectif de cette recommandation de vaccination est double : vous protéger et protéger les enfants que vous côtoyez quotidiennement. Ceci pour permettre aux différentes structures d'accueil de nos enfants de poursuivre leurs activités.

Cette vaccination est placée sous la responsabilité des médecins traitants.

En votre qualité de responsable d'institution, je vous demande d'assurer une large diffusion de cette information auprès de l'ensemble de votre personnel.

Afin de diffuser une information cohérente et complète auprès de votre personnel, vous trouverez ci-dessous les recommandations du Commissariat Interministériel Influenza visant à faciliter les démarches des personnes qui désirent se faire vacciner :

- La vaccination est organisée par votre **médecin généraliste**. Prenez contact avec lui pour savoir quand et comment sera organisée votre vaccination. L'acte de vaccination chez le généraliste sera payé par le patient. Mais il sera ensuite remboursé à 100% par la mutuelle.

- Munissez-vous de votre carte SIS et de votre carte d'identité lorsque vous irez vous faire vacciner. Votre médecin en aura besoin.
- Sachez enfin qu'il est possible que l'on vous recommande deux vaccinations (pour la grippe saisonnière et pour la grippe A/H1N1). Cela ne pose pas de problème pour votre santé, un délai de 15 jours est cependant recommandé entre chaque vaccin.

Je vous remercie pour votre bonne collaboration et je vous rappelle que vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de Monsieur Geoffroy Libertiaux (geoffroy.libertiaux@cfwb.be) ainsi que sur le site internet www.influenza.be .

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN